

REGLEMENT PARTICULIER

2 CV DE LAON DU 24 ET 25 JUIN 2017

Tous les articles non repris dans ce règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ECURIE DU BERCEAU organise le 24 et 25 juin 2017 avec le concours de l'ASA AISNE une épreuve automobile régionale intitulée 2 CV cross de LAON.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de 2 CV et pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 3 mai 2017 sous le numéro 1517 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 499 en date du 16 mai 2017

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Daniel VERNALDE</i>	<i>3111</i>	<i>02-01</i>
Membres du Collège	<i>Christian MARTIN</i>	<i>35423</i>	<i>02-07</i>
	<i>Annick NARGUET</i>	<i>1585</i>	<i>01-01</i>
Relations Concurrents			
Directeur de Course	<i>Thomas LEMIRE</i>	<i>35253</i>	<i>01-11</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Gilles DANIEL</i>	<i>2462</i>	<i>01-01</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Sandrine LONGONI</i>	<i>42411</i>	<i>01-01</i>
Commissaires Techniques	<i>Mickael DESSE</i>	<i>5540</i>	<i>01-12</i>
Commissaire Techniques Fédéral	<i>Hervé DUROU</i>		
	<i>Yves VANACKER</i>	<i>16710</i>	<i>01-14</i>
	<i>Jean Claude POULEUR</i>		
Chronométrateur(s)	<i>Patrice PROISY</i>	<i>111444</i>	<i>01-12</i>
	<i>Emmanuel PROISY</i>		

L'organisateur administratif est l'ASA AISNE et l'organisateur technique est l'ECURIE DU BERCEAU.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>24 Mai 2017</i>
Clôture des engagements	<i>18 juin 2017 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Au plus tard le 24 juin 2017 au matin.</i>
Date et lieu de la compétition	<i>24 et 25 juin 2017, Route de Laniscourt, circuit Jacques DETRES – 02000 LAON</i>
Vérifications	<i>Obligatoires : le 24 juin 2017 de 8h30h à 12h</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Le 24 juin 2017 à 11h</i>
Briefing obligatoire	<i>24 juin 2017 à 13h30 à la Direction de Course ou à tout autre moment sur décision de la Direction de Course</i>
Horaire des essais libres	<i>Le 24 juin 2017 de 10h00 à 12h00 après passage aux vérifications administratives</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Le 24 juin 2017 De14h00... à ...16h00.....</i>
Horaire de la course	<i>Le 24 juin 2017 de 18h00 à 19h30</i>
	<i>Le 25 juin 2017 De ...08h00 ... à ...20h30...</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Le 25 juin 2017 à l'issue du temps réglementaire après l'affichage officiel définitif au pied du podium</i>

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 24 juin 2017 de 8h30 à 12h00.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

L'Ecurie du Berceau
3 rue Georges Sauvrezzy
02000 LAON
Tel 03.23.22.70.00

Ou à

Mme LEBEAU Marie Claude
L'Ecurie du Berceau
9 rue du Berceau
02820 MONTAIGU

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 18 juin 2017 à minuit. Le nombre de participants est limité à 120. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 60 € avec la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Au cours d'un même meeting, une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

3.2.1 LICENCES

Voir règlement des licences en cours de validité.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Véhicule de 2 cv cross, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros sont fournis par l'organisateur au prix de 1€ le numéro.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Jacques DETRES, Route de Laniscourt à LAON. Il est long de 746 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 14 mars 2014 sous le N°02.01.14 0224 AC REG.

L'accès au circuit se fait par un fléchage mis en place par nos soins avant l'épreuve.

6.3. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée du parc concurrent à proximité de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS LIBRES

Le 24 juin 2017 de 10h00 à 12h00

Suivant les conditions atmosphériques, les essais libres pourront être supprimés.

7.2. Essais chronométrés

Le 24 juin 2017, de 14h00 à 16h00

- Suivant les conditions atmosphériques, les essais chronométrés pourront être supprimés, le tirage au sort servira de mise en grille dans les manches. Il y aura un tour de reconnaissance.

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à la Direction de Course le 24 juin 2017 à 13h30 ou à tout autre moment sur décision de la Direction de Course.

7.3. COURSE

Le 24 juin 2017 de 18h00 à 19h30 pour les premières manches de 2cv. Le 25 juin 2017, 8h00 à 20h00 pour les manches qualificatives et pour les finales.

- Suivant les conditions atmosphériques et le déroulement de l’épreuve, le nombre de tours pourra être modifié pour les manches et pour les finales, décision prise par la direction de course

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 12. PRIX

PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1100 € suivant le détail suivant :

Si le nombre de participants est supérieur à 80, la répartition se fera comme suit	Si le nombre de participants est de 61 à 80, la répartition se fera comme suit :	Si le nombre de participants est inférieur ou égal à 60, la répartition se fera comme suit :
1 ^{er} 170 € 2 ^{ème} 145 € 3 ^{ème} 130 € 4 ^{ème} 120 € 5 ^{ème} 110 € 6 ^{ème} 100 € 7 ^{ème} 90 € 8 ^{ème} 80 € 9 ^{ème} 70 € 10 ^{ème} 60 € Du 11 ^{ème} au 25 ^{ème} 50€	1 ^{er} 150 € 2 ^{ème} 125 € 3 ^{ème} 105 € 4 ^{ème} 95 € 5 ^{ème} 85 € 6 ^{ème} 75 € 7 ^{ème} 65 € 8 ^{ème} 55 € 9 ^{ème} 50 € 10 ^{ème} 45 € 11 ^{ème} au 25 ^{ème} 40 €	1 ^{er} 130 € 2 ^{ème} 110 € 3 ^{ème} 95 € 4 ^{ème} 85 € 5 ^{ème} 75 € 6 ^{ème} 65 € 7 ^{ème} 60 € 8 ^{ème} 55 € 9 ^{ème} 50 € 10 ^{ème} 45 € 11 ^{ème} 40 € 12 ^{ème} 35 € Du 13 ^{ème} au 25 ^{ème} 30 €
Soit un total de 1825 €	Soit un total de 1450 €	Soit un total de 1235 €
Consolante : 1 ^{er} 30€ 2 ^{ème} 25€ 3 ^{ème} 20€		

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issu du temps réglementaires après l'affichage officielle définitif au pied du podium.
Récompenses pour les commissaires : Tirage au sort 2 coupes